



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Temps partiels des AAAS et AAP : Le SUPAP-FSU obtient une information claire et un délai jusqu'au 22 avril pour le retour des formulaires

Suite à notre interpellation de la DASCO sur la campagne de demande des temps partiels 2022-2023 pour les AAAS et les AAP, voir [ICI](#), la direction a entendu nos demandes :

- Trois documents regroupant les informations essentielles ont été établis par la DASCO pour les AAAS et les AAP REV pour chaque quotité de temps de travail : **planning périscolaire, précision du nombre de jours de CA-fractionnement-JRTT-jours de temps partiel, nombre de semaines extrascolaires à effectuer et période** (été ou petites vacances).
- Un délai supplémentaire est octroyé. **Les formulaires doivent être rendus au 22 avril** date des vacances de printemps (au lieu du 8 avril initialement). **Il va sans dire qu'un.e collègue qui souhaiterait modifier sa demande au vu de ces nouveaux éléments doit pouvoir le faire.**

Retrouvez les nouveaux documents explicatifs pour les AAAS et AAP sur notre blog [ICI](#).

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous informer !

Paris, le 12 avril 2022

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com